

DECISION N°DC 54/25

Attribution du marché 25.016 relatif à l'entretien des installations d'assainissement du site du SIOM de la Vallée de Chevreuse

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L 5711-1, L 5211-2, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé et publié le 24 octobre 2025 sur Le Parisien.fr, avis n°1126221, et sur la plateforme dématérialisée du SIOM <http://www.e-marchespublics.com/> le 24 octobre 2025 sous la référence 1126221,

Vu l'offre remise par la société, *TERIDEAL SEIRS TP*, sise Immeuble Florence – 3, Place Gustave Eiffel 6 94528 RUNGIS CEDEX,

Considérant que le SIOM de la Vallée de Chevreuse souhaite faire entretenir les installations d'assainissement, par le curage et l'entretien des canalisations, équipements et ouvrages d'assainissement des eaux pluviales et usées de son site, ainsi que l'élimination des résidus de curage vers un centre de traitement agréé,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer avec la société, *TERIDEAL SEIRS TP*, sise Immeuble Florence – 3, Place Gustave Eiffel 6 94528 RUNGIS CEDEX, le marché relatif à l'entretien des installations d'assainissement du site du SIOM de la Vallée de Chevreuse

ARTICLE 2 :

Quatre offres ont été reçues. Le classement des offres est le suivant :

N° de classement des offres	N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat
1	1	TERIDEAL SEIRS TP
2	2	SNAVEB
3	3	S.E.A.

En conséquence, le marché est attribué à la société *TERIDEAL SEIRS TP*, qui a d'ores et déjà fourni au stade de la candidature les pièces administratives mentionnées les pièces administratives aux articles R2143-3 et R2143-6 du code de la commande publique, et dont l'offre est jugée acceptable sur le plan budgétaire.

ARTICLE 3 :

Le marché est rémunéré :

- par un prix forfaitaire annuel pour les prestations d'entretien périodiques des ouvrages d'assainissement, qui s'élève à 21 154,00 € HT,
- par des prix unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées pour les prestations d'entretien ponctuelles ou d'urgence, qui feront l'objet de bons de commande. Les montants minimum et maximum annuels pour ces prestations sont respectivement fixés à 0 € HT et 10 000 € HT.

Le montant maximum du marché s'élève donc, sur toute sa durée, à 124 616 € HT, soit 149 539,20 € TTC.

ARTICLE 4 :

Le marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre de l'année courante. Il pourra être ensuite reconduit d'année en année, de manière tacite, le titulaire ne pouvant refuser la reconduction.

En cas de reconductions successives, sa durée totale ne pourra excéder quatre ans, à compter de sa date de notification.

ARTICLE 5 :

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Primitif, secteur public, section fonctionnement.

ARTICLE 6 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le

18 DEC. 2025

Le Président

Jean-François VIGIER

Décision : - transmise en Préfecture le : 30 DEC. 2025
 - affichée le :

SYNDICAT MIXTE
DES ORDURES MENAGERES
DE LA VALLEE DE CHEVREUSE

Chemin Départemental 118
91978 COURTABŒUF Cedex
Tél. : 01 64 53 30 00 - Fax : 01 64 53 30 09
SIRET : 20006232100019 - CODE APE : 3811Z

www.siom.fr



**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE****Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse****Utilisateur : Bruneau****Paramètre de la transaction:**

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC54_2025
Date de la décision:	2025-12-18 00:00:00+01
Objet:	Attribution du marché 25.016 relatif à l'entretien des installations d'assainissement du site du SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20251218-DC54_2025-AU

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20251218-DC54_2025-AU-1-1_0.xml	text/xml	949
nom original: dc 54 2025.pdf	application/pdf	287533
nom de métier: 99_AU-091-200062321-20251218-DC54_2025-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	287533

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	31 décembre 2025 à 11h16min41s	Dépôt initial
En attente de transmission	31 décembre 2025 à 11h20min04s	<i>l'enveloppe 1295774 est valide et passe en attente de transmission</i>
Transmis	31 décembre 2025 à 11h25min08s	<i>l'enveloppe 1295774 passe en transmis</i>
Acquittement reçu	31 décembre 2025 à 11h30min20s	Reçu par le miat le 2025-12-31